

Source :

<http://www.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10030&article=18164>

26 octobre 2009

## Les associations, rouage essentiel de la protection de l'enfance

«**Agir contre les violences faites aux enfants est une exigence** ». C'est avec cette forte conviction énoncée par le Garde des Sceaux, que s'est déroulé le colloque « **Enfance maltraitée : vivre après** » le 22 octobre dernier au Palais du Luxembourg. Organisé par l'association « l'enfant bleu » à l'occasion de ses 20 ans, il a réuni les spécialistes de la protection de l'enfance.



© DICOM / Tania Babanazarian

Mme Alliot-Marie, ministre d'Etat, ministre de la Justice et des libertés, a tout d'abord mis l'accent sur le rôle majeur des associations dans la **médiatisation du phénomène**.

Rappelant également la place des institutions dans l'accompagnement des enfants victimes de maltraitance, le ministre a souligné l'efficacité des Unités Médico-Judiciaires. Des unités que Mme Alliot-Marie souhaiterait **généraliser dans le ressort de chaque Cour d'appel**.

Enfin, s'appuyant sur la dualité prévention/sanction, le Garde des Sceaux a estimé que l'engagement dans la protection de l'enfance, qu'il soit de nature associatif ou encore politique répondait à une seule et unique volonté : **celle de garantir à chacun le droit à une vie normale**.

Avocats, membres d'associations, médecins mais également psychologues, ont pu partager leurs expériences et échanger leurs points de vue sur les moyens de protection de l'enfant victime de maltraitance.

Le colloque s'est clôturé avec la diffusion d'un film retraçant les actions du **centre d'expertise Marie-Vincent, situé à Montréal**. Cette fondation vient en aide aux enfants du Québec victimes de maltraitance et plus particulièrement d'agression sexuelle. Elle constitue une véritable référence outre-Atlantique. Un modèle de réussite qui mériterait d'être mieux connu.